

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOSSO  
COMMUNE RURALE DE GARANKEDEY

Protocole N°...../21/CRGKD

## PROTOCOLE DE PARTENARIAT

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation de l'administration du territoire de la République du Niger ;

Vu l'Ordonnance N° 2010-054 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales du Niger et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le jugement N° 414/CAB/GEC/CE du 13 Avril 2021, statuant en matière électorale sur la validation et la proclamation des résultats définitifs des élections municipales et régionales du 13 Décembre 2020;

Vu les procès-verbaux d'installation et d'élection du Maire et de son adjoint en date du 07 Mai 2021 ;

Article 1<sup>er</sup> : Il est établi un protocole de partenariat entre la Radio Communautaire et la Mairie pour la couverture des de toutes les actions de la Mairie.

Article 2 : Il est établi un protocole de partenariat entre la Radio Communautaire et les partenaires de la Mairie pour les temps d'antenne en cas de besoin.

Article 3 : Ce protocole de partenariat fait office de contribution de la Mairie pour la mise en œuvre des actions des partenaires dans la Commune.

Fait à Garankédey, le 01 Septembre 2021

LE RESPONSABLE DE LA RADIO



LE MAIRE

